



Mairie de Nant

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-ADM-2026-10

Objet : Délégation de signatures agents Aveyron Ingenierie

La maire de la commune de Nant

- Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 423-1 ;
- Vu la délibération n° 33 du conseil municipal approuvant la délégation de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme relatif à l'occupation du sol à Aveyron Ingénierie ;
- Vu le règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie adopté le 4/11/2025 et notamment la partie relative aux missions gérées par le service instructeur ;
- Considérant que pour l'instruction des dossiers d'autorisations ou de déclarations régis par le code de l'urbanisme et des actes d'urbanisme, le maire peut déléguer sa signature aux agents chargés de l'instruction des demandes ;

ARRÊTE

Article 1 – Désignation des délégataires de signature

Dans le cadre de l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol confiée, par la commune, à Aveyron Ingénierie, il est donné délégation de signature à :

- à Madame Marie-Laure BESSEYROT, responsable adjointe du service urbanisme d'Aveyron Ingénierie

Et en cas d'empêchement de celle-ci,

- Madame Chloé LACOMBE, responsable du service urbanisme d'Aveyron Ingénierie ;

Et en cas d'empêchement de celle-ci,

- à Monsieur Grégory BRU, responsable du pôle Ingénierie de l'Aménagement du Territoire d'Aveyron Ingénierie

Et en cas d'empêchement de celui-ci,

- à Madame Fanny CAHUZAC, directrice d'Aveyron Ingénierie.

Article 2 – Objet de la délégation

Cette délégation concerne la signature de tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme et notamment :

- Les consultations des gestionnaires de réseaux, commissions, services et organismes extérieurs.
- La notification au pétitionnaire du caractère incomplet de son dossier de demande d'autorisation ou de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux
- La notification d'une modification du délai de droit commun d'instruction
- L'information du pétitionnaire quant à la réalisation d'un contrôle de conformité suite à l'exécution des travaux autorisés

Article 3 – Conditions de la délégation

Une copie de tous les documents signés, en vertu de la présente délégation de signature, pour le compte et sous la responsabilité du Maire sera transmise à ce dernier.

Article 4 – Publicité

Le présent arrêté sera publié au registre des arrêtés de la commune et déposé en Préfecture de l'Aveyron dans le cadre du contrôle de légalité, au Trésorier et notifié aux bénéficiaires de la délégation.

Fait à NANT, le 24 mars 2026

La Maire
Magali COULET



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté suite à :

Affichage le : 07/04/2026

Notification aux intéressés le : 07/04/2026

Transmission en Préfecture le : 07/04/2026

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de 2 mois suivant la réponse à ce recours gracieux ; toutefois, le silence gardé pendant un délai de 2 mois sur ce recours gracieux vaut décision implicite de rejet.